

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance extraordinaire du budget 2019, des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le mardi 29 janvier 2019, à 19 heures.

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.

Présences :

Absences :

M^{me} Denise Mercier

M^{me} Lyne Vachon

MM Daniel Perron
Fernand Filion
Jacques Chabot

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 19 heures et 02 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution n° 19-01-024

Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. ADOPTION DU BUDGET 2019;
3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS;
4. ADOPTION DES TAUX DE TAXES FONCIÈRES;
5. ADOPTION DU TAUX DE TAXATION RELATIF À LA TARIFICATION DU SERVICE D'EAU ET D'ÉGOUT;
6. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

Résolution n° 19-01-025

Adoption du budget 2019

ATTENDU que la municipalité de Palmarolle prévoit avoir à couvrir, pour l'année 2019, les dépenses suivantes :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	355 162 \$	
Sécurité publique	211 896 \$	
Transport routier	311 609 \$	

Hygiène du milieu	345 336 \$	
Santé et bien-être	13 391 \$	
Aménagement, urbanisme et développement	110 005 \$	
Loisirs et culture	345 521 \$	
Frais de financement	86 304 \$	
Remboursement en capital	323 801 \$	
TOTAL : Dépenses de fonctionnement		2 103 025 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS		
Administration générale	10 860 \$	
Sécurité publique	0,00 \$	
Transport routier	188 661 \$	
Hygiène du milieu	64 032 \$	
Urbanisme et développement	0,00 \$	
Loisirs et culture	0,00 \$	
Aréna	50 600 \$	
Parcs et terrains de jeux	5 000 \$	
Soccer	0,00 \$	
Embellissement	0,00 \$	
Équipement Studio Desjardins	8 975 \$	
Centre communautaire	107 759 \$	
Produits destinés à la revente	0,00 \$	
TOTAL : Dépense d'investissements :		435 887 \$
DÉPENSES TOTALES :		2 538 912 \$

ATTENDU que les revenus anticipés de l'année 2019 s'établissent comme suit :

REVENUS		
Taxes	1 598 349 \$	
Compensation tenant lieu de taxes	24 700 \$	
Services rendus	97 515 \$	
Imposition de droits	40 500 \$	
Intérêts	21 000 \$	
Autres revenus	185 510 \$	
Transferts	135 451 \$	
Subventions	303 668 \$	
Revenu provenant du surplus accumulé	0,00 \$	
Excédent de fonctionnements fonds réservés	0,00 \$	
Fonds de roulement	0,00 \$	
Solde disponible Règl. Emprunts fermés	0,00 \$	
Emprunt à long terme	132 219 \$	
TOTAL Revenus :		2 538 912 \$

ATTENDU que ce budget est équilibré et que les chiffres ci-haut mentionnés constituent le budget 2019;

ATTENDU que les taux salariaux pour les pompiers volontaires pour l'année 2019, selon les tâches effectuées, faisant partie intégrante du budget, demeurent les mêmes et se décrivent comme suit :

POSTE	SALAIRE HORAIRE
Pompier en prévention	16 \$
Pompier – entretien mécanique	16 \$
Pompier qui reçoit de la formation	16 \$
Pompier qui donne de la formation	26 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu :

Que le budget 2019 soit adopté tel que lu et présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Carole Samson.

Résolution n° 19-01-026

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le programme triennal d'immobilisation pour 2019-2020-2021 dont nous prévoyons consacrer près deux millions de dollars aux immobilisations municipales au cours des trois (3) prochaines années soit adopté tel que présenté. Nous comptons sur les différents programmes fédéraux et provinciaux de subvention pour atteindre nos objectifs.

Orientations projetées :

Pour l'année 2019, une somme de six cent cinquante et un mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars (651 889 \$) est prévue, visant les projets suivants :

PROJET D'IMMOBILISATIONS 2019		
Département	Description	Coût estimé
Administration	Système de téléphonie	8 860 \$
	Sortie secours bureau municipal + inst.	2 000 \$
	Total administration	10 860 \$
Sécurité publique		0,00 \$
	Total sécurité publique	0,00 \$
Transport	Chemin rang 8 et 9 Ouest (plan et devis)	20 000 \$
	Chemin rang 8 et 9 O. (portion d'asphalte)	158 661 \$
	Système de ventilation mécanique - garage	10 000 \$
	Total Transport	188 661\$
Hygiène du milieu	Réfection de la pompe incendie :	
	Rempl. vanne de réduction de pression	4 766 \$
	Vérification état et capacité des puits	7 266 \$
	Conduites pluviales à nettoyer et inspecter	52 000 \$
	Total Hygiène du milieu	64 032 \$
Loisirs et culture	Bibliothèque	0,00 \$
Aréna	Revêtement plancher caoutchouc	25 500 \$
	Rempl. Unités chauffage sur 1 ^{er} étage	15 500 \$

	Unité de chauffage et climatisation bur.coor	4 000 \$
	Rempl. une porte d'entrée	5 600 \$
	Total Aréna	50 600 \$
Embellissement		0,00 \$
Parcs et terrains de jeux	Pièces défectueuses sur modules	5 000 \$
Équipement Studio Desjardins	Équipements	8 975 \$
Centre communautaire	Ascenseur	107 759 \$
Urbanisme et développement		0,00 \$
	Total Urbanisme et développement	0,00 \$
	TOTAL DES INVESTISSEMENTS	435 887 \$

Pour l'année **2020**, les montants ne sont pas encore connus, mais nous désirons réaliser les travaux suivants:

- Chemin rang 8 & 9 Ouest (asphalte);
- Étude Chemin rang 8 & 9 Est;
- Étude géotechnique 13^e avenue;
- Oriflammes;
- 11 Lampadaires;
- Remplacer 6 têtes turbine (ventilateur entre toit);
- Éclairage restaurant, salles de bain chambre des joueurs;
- Éclairage studio, toilettes, salle de conférence, bureau, hall d'entrée aréna;
- Étude réfection toilettes aréna;

Pour l'année **2021**,

- Isolation de la caserne;
- Grader usagé 4-5 ans;
- Rapport hydrogéologique;
- Remplacer section conduites pluviales 1^{re} Avenue Est;
- Chaises au centre communautaire;
- Remplacer les 4 fenêtres de l'aréna;
- Remplacer à l'Aréna l'éclairage du garage et salle des compresseurs;
- Système d'adoucisseur d'eau;
- Remplacer sortie d'urgence et lumières de secours;
- Réparer toiture aréna, enduit anticorrosion;
- Conteneur 10' pour entrepôt d'équipements au terrain de soccer.

Résolution n° 19-01-027

Adoption des taux de taxes foncières pour l'année 2019

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

Que le taux de la taxe foncière générale soit ajusté à **1.2551 \$** du cent dollars (100 \$) d'évaluation, détaillé comme suit :

Que la taxe foncière au taux de **1.0214 \$** du cent dollars (100 \$) d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour l'année 2019.

Que la taxe foncière de la sécurité publique au taux de **0.1903 \$** du cent dollars (100 \$) d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour l'année 2019.

Que la taxe foncière de répartition générale pour le camion incendie au taux de **0.0135 \$** du cent dollars (100 \$) d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour l'année 2019.
(Règlement n° 269)

Que la taxe foncière de répartition générale pour le camion-benne au taux de **0.0140 \$** du cent dollars (100 \$) d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour l'année 2019.
(Règlement n° 311)

Que la taxe foncière de répartition générale pour le camion-citerne au taux de **0.0144 \$** du cent dollars (100 \$) d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour l'année 2019.
(Règlement n° 237)

Que la taxe foncière de répartition générale pour la vidange de l'étang aéré n° 1 et la mise aux normes de l'accessibilité du site des étangs aérés soit fixée au taux de **0.0015 \$** du cent dollars (100 \$) d'évaluation et soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour l'année 2019.
(Règlement n° 289)

Qu'une taxe de secteur pour la vidange de l'étang aéré n° 1 et la mise aux normes de l'accessibilité du site des étangs aérés soit fixée au taux de **0.0182 \$** du cent dollars (100 \$) d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour l'année 2019.
(Règlement n° 289)

Que le taux de taxation relatif à la compensation pour le service d'enlèvement des ordures et des matières recyclables, par unité applicable aux différentes catégories définies par le *Règlement n° 293*, soit fixé comme suit :

TAXES DE VIDANGES			
Code	Catégorie	Nb d'unité	Coût total
1110	Unité de logement saisonnier (Code 1100 au rôle d'évaluation et adresse postale différente de l'adresse civique Ou code 1990 ou 1211 dont le bâtiment est installé pour servir de chalet et adresse postale différente de l'adresse civique)	0.5	92.50 \$
1210	Unité de logement	1	185 \$
1410	Bâtiment vacant non résidentiel	0.5	92.50 \$
1510	Commerce catégorie 1 (commerce qui n'utilise pas plus de 2 bacs verts / 2 sem.)	1	185 \$
1520	Commerce catégorie 2 (commerce qui utilise 3 bacs verts ou plus / 2 sem.)	1.5	277.50 \$
1530	Commerce catégorie 3 (collecte vidange hebdomadaire 0-5 bacs)	3	555 \$
1535	Commerce catégorie 3.1 (collecte vidange hebdomadaire 6 bacs et plus)	4	740 \$
1536	Commerce catégorie 3.2 (collecte vidange et recyclage hebdomadaire 6 bacs et plus)	6	1 110 \$
1540	Commerce catégorie 4 (collecte vidange saisonnière, 2 bacs ou plus / 2 sem.)	0.5	92.50 \$
1550	Commerce catégorie 5 (collecte vidange saisonnière hebdomadaire, 2 bacs ou plus, autre que camping)	1	185 \$
1560	Camping	6	1 110 \$

Résolution n° 19-01-028**Adoption du taux de taxation relatif à la tarification du service d'eau et d'égout**

Il est proposé par la conseillère Fernand Filion, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal adopte les taux de taxation par unité, applicables aux différentes catégories définies par le *Règlement n° 293* comme suit :

TAXES D'EAU ET D'ÉGOUT			
Code	Catégorie	Nb d'unité	Coût total
2220R	Unité de logement	1	328 \$
2240R	Bâtiment vacant non résidentiel	0.5	164 \$
2410R	Compteur d'eau (voir le tableau de consommation ci-dessous)		
2420R	Commerce catégorie 1	0.5	164 \$
2430R	Commerce catégorie 2	1	328 \$
2440R	Commerce catégorie 3	1.75	574 \$
2450R	Commerce catégorie 4	1	328 \$
2460R	Commerce catégorie 5	3.5	1 148 \$
2470R	Piscine résidentielle (hors terre ou creusée)		30 \$

La tarification par mètre cube d'eau utilisé dans les immeubles imposables où un compteur d'eau est installé se fera de la façon suivante :

Consommation en mètre cube (m³)	Tarification de base au mètre cube (m³)
0 à 5 000	0.86 \$
5 001 à 8 000	0.91 \$
8 001 à 9 999	0.96 \$
10 000 et plus	1.01 \$
Ces taux seront indexés de 2 % annuellement	

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° 19-01-029**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 20 heures et 15 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

Louisa Gobeil
Mairesse

Carole Samson
Directrice générale, secrétaire-trésorière